



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2022

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14 AVRIL 2022 COMPTE RENDU N° 3

M. BARBIER : « Bonsoir à toutes et tous. Je commence ce Conseil par une triste nouvelle. Nous avons appris il y a quelques jours, le décès de Madame Annick GUESDON. Mme GUESDON a été agent de la ville de 1980 à 2006, affectée à la cantine de Brocéliande où elle a travaillé auprès de nombreux enfants de la commune. Elle était connue pour sa gentillesse et sa discrétion. Nous souhaitons témoigner aujourd'hui tout notre soutien à son mari et à ses enfants. Je vous propose de respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

1) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur RUELLOUX Samuel, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents : M. Michel BARBIER, Maire, Mme Claudine BRIFFARD, M. Sébastien GODEMAN, Mme Anne DUJEANCOURT, M. Laurent LLOPEZ, Madame Béatrice INZANI, Monsieur Jean-Marie MARTIN, Adjoints, Mme Thérèse DUNEUFGERMAIN, Madame Catherine DOUDET, Monsieur Emmanuel BOSCHER, Madame Isabelle FIRION, M. Pascal SEIGNEUR, M. Laurent DANJEAN, Mme Karine ROCHE, Mme Hélène CHAVES, M. Julien VASSELIN, M. Samuel RUELLOUX, M. Gilbert DENEUFVE, M. Hervé ADAM, Mme Isabelle VANDENBERGHE,

M. Stéphane ACCARD, Monsieur Yann CARBONNET, M. Joël DUCHAUSSOY, M. Stéphen MANGEON, M. Jean NORBERT.

Absents représentés : Mme Antonia ORTU par M. LLOPEZ, Mme Marie-Odile BOUQUET par M. DENEUFVE, Mme Isabelle DELVAL par Mme VANDENBERGHE, Mme Aurélie THÉRIN par M. Michel BARBIER.

Mesdames, Messieurs les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

M. BARBIER : « Comme vous avez pu le constater lors de l'appel, nous avons intégré dans notre conseil un nouveau conseiller municipal. Je souhaite donc la bienvenue à M. Jean NORBERT. Il remplace François LABOULAIS qui est parti vers de nouvelles aventures. Je vais lire le courrier que vous avez eu dans les annexes.

« Monsieur le maire, Je vous informe de ma démission de mon poste de conseiller municipal. Ma démission est motivée par mon déménagement. Je ne suis plus Eudois depuis juillet 2021. Je vous prie de prendre acte de ma démission à compter de la réception de cette lettre. »

Monsieur Jean NORBERT, je vous propose de prendre la parole si vous le souhaitez. »

M. NORBERT : « Candidat sur la liste que Monsieur BARBIER a dirigé avec Madame BRIFFARD, je n'avais pas souhaité être élu, pour des raisons personnelles, mais aussi pour laisser la place à d'autres, plus jeunes et plus impliqués dans la vie locale. Mais voilà, avec le départ de Monsieur LABOULAIS, la vie me rattrape. Et c'est avec plaisir mais aussi avec le souci d'être à la hauteur que j'ai accepté de rejoindre une équipe dévouée et efficace, unie et à l'écoute des gens. Avec la volonté d'être utile à la collectivité avec le souci d'apporter ma contribution à la politique de la majorité municipale. Une politique que je juge pleinement conforme aux engagements contractés avec la population pendant la campagne électorale. Ce, malgré les difficultés liées au contexte sanitaire, à la politique gouvernementale de restrictions budgétaires qui s'attaque injustement à la vie des territoires, à la vie des gens, en particulier, aux plus démunis. Une politique qui s'aggrave alors que les richesses du pays sont considérables. »

2) INFORMATIONS DIVERSES

a) décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 :

N°2022/070/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat culturel avec l'ensemble De Caelis et le SIVOS d'Etalondes–Saint Rémy Boscrocourt, dans le cadre du Plan chorale/Jumelage résidence pour l'organisation d'une soirée d'ateliers de pratique du chant choral à destination de l'école Georges Braque de Saint Rémy Boscrocourt et de

l'école Française Dolto d'Etalondes du 7 au 11 mars et du 21 au 25 mars 2022. Un temps de répétition a été organisé le 5 avril 2022 en vue d'une restitution qui s'est déroulée le 6 avril 2022.

Le budget global est évalué à 7010.40 € incluant :

- les frais artistiques
- les frais de transport
- l'hébergement
- les repas
- les frais de production

Le théâtre du château prendra également en charge l'achat de fournitures pour un montant maximal de 75 €.

N°2022/071/DEL à N°2022/083/DEL DELIBERATIONS DU CM DU 10/03/2022

N°2022/084/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) – 76260 EU, dans le cadre du dispositif « Pass sortir dans les 28 ! ». Sous forme de chéquier (composé de 10 chèques de 5 €) mis à la disposition de bénéficiaires des minima sociaux, le service culturel municipal et le CIAS apportent un soutien culturel aux familles. La convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. La ville adressera une facture au CIAS pour le remboursement des chèques.

N°2022/085/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec Etienne PRIGENT – 16000 ANGOULEME pour le montage et le réglage technique du spectacle « Le Prix Martin » le 10 mars 2022 au théâtre du château.

Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO est de :

- 99 euros pour le 8 mars 2022
- 118.80 euros pour le 9 mars 2022

N°2022/086/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la Compagnie Catherine Delattres – 76000 ROUEN pour 2 représentations du spectacle *le Prix Martin* d'Eugène Labiche le 10 mars 2022 à 14h00 (scolaire) et à 20h00 (TP) au théâtre du château.

Le montant de la cession s'élève à 7385 € TTC pour les 2 représentations.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas de l'équipe
- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 514 € HT
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/087/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec la Fédération régionale des offices de tourisme (OTN) – 14000 CAEN dans le cadre du projet « Pass accueil Normandie » destiné aux salariés des offices de tourisme de Normandie et aux partenaires de l'opération, afin qu'ils puissent visiter gratuitement ou à tarif préférentiel le musée Louis-Philippe. La convention est signée pour une durée de deux ans.

Le musée Louis-Philippe offre une entrée gratuite aux seuls personnels d'accueil des offices de tourisme et syndicats d'initiative.

N°2022/088/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec le SIVOS d'Étalondes-Saint-Rémy-Boscrocourt – 76260 SAINT REMY BOSCROCOURT pour une représentation scolaire du spectacle « Mahaut, fille de bois » donné par l'ensemble De Caelis le 5 avril 2022 à la salle des fêtes d'Étalondes ainsi que pour l'accueil du plan chorale à l'école d'Étalondes.

Le SIVOS d'Étalondes-Saint-Rémy-Boscrocourt participera au financement de la représentation scolaire à hauteur de 1445 € ainsi qu'au financement des ateliers du Plan chorale à hauteur de 1397 €.

N°2022/089/DEC/8.9 Passation d'une convention avec l'association du Vimeu – 80210 CHEPY pour la conduite d'un chantier d'insertion dans le cadre de la valorisation du site archéologique du Bois l'Abbé et pour divers travaux dans la commune fixée à un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le montant de la participation annuelle de la commune s'élève à la somme totale de 145 € maximum par chantier et par jour.

N°2022/090/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec la Fédération régionale des offices de tourisme (OTN) – 14000 CAEN dans le cadre du projet « Pass accueil Normandie » destiné aux salariés des offices de tourisme de Normandie et aux partenaires de l'opération, afin qu'ils puissent visiter gratuitement ou à tarif préférentiel le site archéologique du Bois l'Abbé. La convention est signée pour une durée de deux ans.

Le site archéologique du Bois l'Abbé offre une entrée gratuite aux seuls personnels d'accueil des offices de tourisme et syndicats d'initiative.

N°2022/091/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec Etienne PRIGENT – 16000 ANGOULEME pour la régie lumière et le démontage du spectacle « Le Prix Martin » le 10 mars 2022 au théâtre du château.

Le montant de la rémunération brute est de 59.40 € réglé via le GUSO.

N°2022/092/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec la commune de Ault – 80460 – pour une représentation du spectacle « Une danseuse dans la bibliothèque » donnée par la compagnie Nathalie Collantes le 18 mars à 10h15 à la bibliothèque de Ault.

N°2022/093/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec la commune de Gamaches – 80220 – pour une représentation du spectacle « Une danseuse dans la bibliothèque » donnée par la compagnie Nathalie Collantes le 16 mars à 15h00 à la médiathèque de Gamaches.

N°2022/094/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec la commune de Beauchamps – 80770 – pour une représentation du spectacle « Une danseuse dans la bibliothèque » donnée par la compagnie Nathalie Collantes le 17 mars à 14h30 à la bibliothèque de Beauchamps.

N°2022/095/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec la commune du Tréport – 76470 – pour une représentation du spectacle « Une danseuse dans la bibliothèque » donnée par la compagnie Nathalie Collantes le 19 mars à 15h30 à la médiathèque du Tréport.

N°2022/096/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec la commune d'Étalondes – 76260 – pour une représentation du spectacle « Une danseuse dans la bibliothèque » donnée par la compagnie Nathalie Collantes le 18 mars à 14h30 à la bibliothèque d'Étalondes.

N°2022/097/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec la commune de Mers-les-Bains – 80350 – pour une représentation du spectacle « Une danseuse dans la bibliothèque » donnée par la compagnie Nathalie Collantes le 16 mars à 10h30 à la médiathèque de Mers-les-Bains.

N°2022/098/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec la commune de Criel-sur-Mer – 76910 – pour une représentation du spectacle « Une danseuse dans la bibliothèque » donnée par la compagnie Nathalie Collantes le 15 mars à 14h30 à la médiathèque de Criel-sur-Mer.

N°2022/099/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec la commune de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly – 80880 – pour une représentation du spectacle « Une danseuse dans la bibliothèque » donnée par la compagnie Nathalie Collantes le 17 mars à 10h30 à la bibliothèque de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly.

N°2022/100/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec la Communauté de Communes Villes Sœurs pour 8 représentations du spectacle "une danseuse à la bibliothèque" donné par la compagnie Nathalie Collantes le 15 mars à la médiathèque de Criel-sur-Mer, le 16 mars à la médiathèque de Mers-les-Bains et à la médiathèque de Gamaches, le 17 mars à la bibliothèque de Saint-Quentin-la-Motte et à la bibliothèque de Beauchamps, le 18 mars à la bibliothèque de Ault et à la bibliothèque d'Étalondes et le 19 mars à la médiathèque du Tréport.
La Communauté de Communes des Villes Sœurs participera au financement des 8 représentations à hauteur de 3000 €.

N°2022/101/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec « Fanfare bleme » pour 8 représentations du spectacle "une danseuse à la bibliothèque" donné par la compagnie Nathalie Collantes le 15 mars à ma médiathèque de Criel-sur-Mer, le 16 mars à la médiathèque de Mers-les-Bains et à la médiathèque de Gamaches, le 17 mars à la bibliothèque de Saint-Quentin-la-Motte et à la bibliothèque de

Beauchamps, le 18 mars à la bibliothèque de Ault et à la bibliothèque d'Etalondes et le 19 mars à la médiathèque du Tréport.

Le montant de la cession s'élevé à 3100 € net pour les 8 représentations.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas de l'équipe pour la somme forfaitaire de 200 € net de TVA
- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 120 € net de TVA
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/102/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec Etienne PRIGENT – 16000 ANGOULEME pour le montage de la résidence FOCUS SEUL.E.S les 24 et 25 mars 2022 au théâtre du château et au théâtre des charmes.

Le montant de la rémunération brute est de 158.38 € réglé via le GUSO.

N°2022/103/DEC/8.9 Passation d'un avenant à la convention de résidence et de coproduction avec le K – 27300 BERNAY pour 1 jour supplémentaire à la création du spectacle « Ricardo et les ténèbres » du 16 au 23 mars 2022 au théâtre du château.

N°2022/104/DEC/8.9 Passation d'une convention de prêt de costumes avec la paroisse Saint-Michel de Bresle et Yères – 76260 EU dans le cadre de l'escape-game organisé par la paroisse, autour du centenaire de la Fête Nationale de Jeanne d'Arc et de sa canonisation, du 29 avril au 27 mai 2022.

Le prêt de costumes est à titre gracieux. La convention est applicable dès le 15 avril 2022 et prendra fin le 10 juin 2022.

N°2022/105/DEC/8.6 Passation d'une convention avec les Jardins de la Bresle – 76340 BLANGY SUR BRESLE pour la mise en place d'une équipe de personnes recrutées dans le cadre de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dirigée par un encadrant technique et chargée de débroussailler des fossés situés derrière le stade Gérard Carpentier.

Le montant de la participation pour l'année 2022 à ces opérations d'entretien s'élevé à 2 555,37 €.

N°2022/106/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec Etienne PRIGENT – 16000 ANGOULEME pour le montage et le réglage technique des spectacles dans le cadre de FOCUS SEUL.E.S les 24 et 25 mars 2022 au théâtre du château.

Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO est de :

- 138.60 € pour le 21 mars 2022
- 217.72 € pour le 24 mars 2022

N°2022/107/DEC/1.1 Passation d'un marché relatif à la location et à l'entretien des vêtements de travail pour les agents de la ville d'Eu avec l'entreprise ELIS – 92212 SAINT-CLOUD CEDEX pour une durée d'un an à compter de la notification de l'ordre de service.

Le montant des prestations est fixé par application du bordereau des prix forfaitaires lié au marché.

N°2022/108/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la Volige – 79270 SAINTE-NEOMAYE pour une représentation du spectacle *Qui va garder les enfants ?* le 24 mars au théâtre du château dans le cadre du FOCUS SEUL.E.S.

Le montant de la cession s'élève à 3700 € HT soit 3903.50 € TTC.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas de l'équipe dont 76.40 € sous forme de défraiements
- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 735 € HT
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/109/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec « Tanit Théâtre » - 14100 LISIEUX pour 2 représentations du spectacle *Simone en aparté* le 24 mars 2022 au théâtre des charmes dans le cadre du FOCUS SEUL.E.S.

Le montant de la cession s'élève à 4000 € HT soit 4220 € TTC.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas de l'équipe
- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 685 € HT
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville (5 personnes)
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/110/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec « Le Centre de Production des Paroles Contemporaines » - 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE pour 1 représentation du spectacle *En mode avion – la Parole au centre* le 25 mars 2022 au théâtre des charmes dans le cadre de FOCUS SEUL.E.S.

Le montant de la cession s'élève à 1900 € HT soit 2004,50 € TTC.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas de l'équipe dont 38.20 € sous forme de défraiements
- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 460 € HT
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville (2 personnes)
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/111/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec « Le K » - 27300 BERNAY pour 1 représentation du spectacle *Ricardo et les ténèbres* le 25 mars 2022 au théâtre du château dans le cadre de FOCUS SEUL.E.S.

Le montant de la cession s'élève à 1200 € HT soit 1266 € TTC.

Le théâtre prendra en charge également :

- les frais de repas de l'équipe
- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 991.50 € HT
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville (6 personnes)
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/112/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec le Lycée Anguier – 76260 EU pour un atelier d'écriture animé par Louise Emö avec les Options Théâtre au lycée le 5 janvier 2022 dans le cadre des 20 ans du Théâtre.
Le théâtre du château facturera au lycée Anguier la somme forfaitaire de 800 € HT.

N°2022/113/DEC/8.9 Passation d'une convention de mise à disposition de personnel avec la compagnie M42 – 76200 DIEPPE pour l'intervention du comédien Louis de Lavaissière à l'occasion des 20 ans du théâtre du 3 au 9 janvier 2022 au théâtre du château.
La mise à disposition s'élève à 125 € net.

N°2022/114/DEC/3.3 Passation d'une convention d'utilisation du gymnase municipal avec le lycée Anguier – 76260 EU pour sa mise à disposition à l'occasion du tournoi de Handball organisé par l'UNSS handball le 6 avril 2022.
La mise à disposition était gratuite.

N°2022/115/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la compagnie « Il était une fois l'histoire » - 76680 SAINT-SAENS dans le cadre de l'organisation d'un cluedo géant sur le site archéologique du Bois l'Abbé le 29 juillet 2022.
Le montant de la prestation à régler par la commune à la compagnie est de 920 € TTC.
La ville prendra également en charge :

- paniers repas pour 6 personnes
- les droits d'auteurs SACEM/SACD
- l'édition du Road-Book destiné aux participants

N°2022/116/DEC/4.2 Passation d'un contrat d'engagement avec Mme Dominique PEREZ – 76680 SAINT SAENS dans le cadre d'un cluedo géant sur le site archéologique du bois l'abbé le 29 juillet 2022.
Le montant des cotisations et contributions pour deux cachets est de 138.24 € réglé via le GUSO. Le salaire net de 161.76 € sera versé par virement administratif à l'intéressé.

N°2022/117/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec Etienne PRIGENT – 16000 ANGOULEME pour le montage et le réglage technique du spectacle « Simone en aparté » dans le cadre de FOCUS SEUL.E.S le 24 mars 2022 au théâtre des charmes.
Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO est de 118.80 euros.

N°2022/118/DEC/1.2 Passation d'une convention de délégation de service public d'exploitation d'une fourrière de véhicules à moteur avec la Société Eudoise Automobile (OPEL) – 76260 EU pour la mise en fourrière de véhicules en infraction avec la réglementation du stationnement à Eu conclue pour une durée de 3 ans.

Les tarifs de frais d'enlèvement sont déterminés par la société Eudoise automobile conformément à l'arrêté en vigueur fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour véhicules à moteur.

N°2022/119/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil avec le Théâtre des Charmes – 76260 EU dans le cadre de FOCUS SEUL.E.S pour 4 spectacles : 1- « *Simone en aparté* » le 24 mars 2022 à 19h00 au théâtre des charmes, 2 – « *Qui va garder les enfants ?* » le 24 mars 2022 à 21h15 au théâtre du château, 3 – « *En mode avion* » le 25 mars 2022 à 19h00 au théâtre des charmes et 4 – « *Ricardo et les ténèbres* » le 25 mars 2022 à 21h00 au théâtre du château.

Le montant total des cessions s'élève à 10 800 € HT soit 11 394 € TTC.

Il a été convenu d'ajouter également :

- les frais de repas de l'équipe pour chaque spectacle
- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 2871.50 € HT pour les 4 représentations
- les frais d'hébergement des artistes pour chaque spectacle
- les droits d'auteurs SACEM/SACD pour chaque spectacle
- les frais d'embauche d'un technicien

Le théâtre des charmes et le théâtre du château participeront au financement du budget à hauteur de 50% et se partageront les recettes de billetterie à 50%.

N°2022/120/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec l'association « Ensemble De Caelis – Stratus » - 61100 FLERS pour 4 représentations du spectacle Mahaut, fille de bois le 5 avril à la salle des fêtes d'Étalondes et les 7 et 8 avril 2022 au théâtre du château.

Le montant total des cessions s'élève à 8000 € HT pour les 4 représentations.

Le théâtre du château prendra en charge également :

- les frais de repas de l'équipe dont 210,10 € HT sous forme de défraiements
- les frais de transport (décor et artistes) à hauteur de 700 € HT
- les frais d'hébergement aux appartements de la ville (6 personnes)
- les droits d'auteurs SACEM/SACD pour chaque spectacle
- les frais d'embauche d'un technicien

N°2022/121/DEC/1.4 Passation d'un contrat de maintenance préventive des caméras de vidéoprotection urbaine avec la société CITEOS – 76144 PETIT-QUEVILLY. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

Le montant de la prestation annuelle est fixé à 4827 € HT soit 5792.4 € TTC. En cas de dépannage, le bordereau de prix pour la maintenance curative est le suivant :

- mise à disposition technicien spécialisé vidéo : taux horaire de 84 € HT
- mise à disposition ouvrier spécialisé vidéo : taux horaire de 58 € HT
- mise à disposition d'une nacelle à la journée : 167 € soit 200.40 € TTC

Pour assurer des dépannages rapides, la commune devra au préalable acquérir les matériels suivants :

- une caméra fixe en caisson : 1075 € HT
- une caméra dôme mobile : 2300 € HT
- une caméra type mini-dôme anti vandalisme : 650 € HT

N°2022/122/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec la ville de Flocques – 76260 pour l'accueil d'une représentation du concert participatif « Chants de méditerranée » le 23 avril 2022 dans l'Eglise Saint-Denis de Flocques.

La ville de Flocques participera financièrement à hauteur de 1000 € HT minimum.

Si la billetterie estimée du spectacle s'avérait inférieure aux prévisions, chaque partie pourrait être amenée à augmenter sa participation.

N°2022/123/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat avec la ville de Criel-sur-Mer – 76910 pour l'accueil d'une représentation du concert participatif « Chants de méditerranée » le 22 avril 2022 dans l'Eglise de Saint-Aubin de Criel sur Mer.

La ville de Criel sur Mer participera financièrement à hauteur de 2000 € HT minimum. Si la billetterie estimée du spectacle s'avérait inférieure aux prévisions, chaque partie pourrait être amenée à augmenter sa participation.

N°2022/124/DEC/8.9 Passation d'un contrat avec l'association Petits chanteurs de Lambres-Lez-Douai – 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI pour une représentation au musée Louis-Philippe le 10 avril 2022 du spectacle intitulé « Intermède musical chants de la Renaissance/Paul Verlaine », proposé gratuitement aux visiteurs.

N°2022/125/DEC/8.9 Passation d'un second avenant à la convention de résidence et de coproduction avec le K – 27300 BERNAY pour un apport financier supplémentaire à la création du spectacle « Ricardo et les ténèbres » du 16 au 23 mars 2022 au théâtre du château.

Le théâtre du château s'engagera à verser à la compagnie un apport financier supplémentaire s'élevant à 1510,10 € HT soit 1593,15 € TTC.

N°2022/126/DEC/4.2 Passation d'un contrat avec Etienne PRIGENT – 16000 ANGOULEME pour le pré-montage et la régie du spectacle « Mahaut, fille de bois » le 5 avril 2022 à la salle des fêtes d'Etalondes.

Le montant de la rémunération brute, réglé via le GUSO est de :

- 138.60 euros pour le 4 avril 2022

- 158.38 euros pour le 5 avril 2022

M. BARBIER : « Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur ADAM ? »

M. ADAM : « Sur la passation d'un contrat de maintenance avec l'entreprise CITEOS, sur les caméras de vidéos protections . Quand on regarde un petit peu le... pour qu'ils puissent vous dépanner si je puis dire, il faut qu'on leur mette à disposition du matériel en supplément ; c'est-à-dire qu'il faut leur mettre une caméra fixe, une caméra en dôme mobile, une autre caméra et tout ça pour quasiment plus de 4 000 euros. Dans le cadre d'un contrat de maintenance, je me poserai même la question s'il ne faudrait pas non plus fournir la caisse à outils parce que cela me semble... pour une entreprise de dépannage que l'on fournisse du matériel de la sorte ? Je suppose qu'il n'y a pas que nous, en terme de commune ? »

M. BARBIER : « Effectivement, Monsieur GODEMAN va répondre mais moi je voulais juste dire que c'était quelque chose qui coûtait cher à la commune. Qui était efficace sur certains domaines mais qui est un investissement énorme pour notre commune. »

M. GODEMAN : « En fait ce contrat de maintenance tel qu'il est signé aujourd'hui, il inclut justement les prestations. Si on remodifie le contrat de maintenance cela ne va plus être les mêmes budgets donc cela sera plus cher. Je ne vais pas dire que cela est kiff/kiff ; c'est une aberration mais malheureusement on n'a pas trop le choix ou alors il faut payer plus cher sauf si je me trompe mais Madame DELEPINE va nous aider. »

M. BARBIER : « Madame DELEPINE ne nous aide pas. Là ce sont les conditions du contrat qui sont renouvelées. »

M. ADAM : « Est-ce qu'il faut fournir ce type de matériel ? Je suppose que CITEOS ne gère pas que la commune de Eu ? Sur d'autres communes, je pense que s'ils avaient ce type de matériel avec eux, cela pourrait éviter de... cela me semble un peu... mais bon si c'est comme ça dans le contrat... »

Mme BRIFFARD : « C'est juste le renouvellement du contrat. Le contrat a été signé comme ça quand les caméras ont été installées donc là c'est juste le renouvellement du contrat. Nous, on ne peut pas revenir sur ce qui a été... »

M. ADAM : « Je ne savais pas que c'était un renouvellement parce que l'on nous met « passation d'un contrat de maintenance » ».

Mme BRIFFARD : « C'est un renouvellement... »

M. GODEMAN : « C'est un renouvellement mais pour répondre à votre question Monsieur ADAM, les fois où ils interviennent, on n'a jamais fourni le matériel qu'ils ont demandé, en fait. C'est contractuel mais ce n'est jamais arrivé sauf pour la nacelle, mais pour le coup la nacelle, on l'a. Tout le reste, après c'est pareil, moi aussi quand j'ai lu je trouve cela aberrant mais finalement... »

M. ADAM : « C'est bien que cela se passe comme ça, ce n'est pas plus mal. »

M. GODEMAN : « Après ils ont toujours une façon de manipuler les contrats pour que ce soit à leur avantage ; c'est vrai que là, c'est un renouvellement. Je ne sais pas quand arrive à terme le contrat ; il sera à renégocier. Je pense que cela rentrera aussi dans la négociation. »

M. BARBIER : « Merci, d'autres questions, remarques ? On continue. »

b) courriers reçus :

- Lettre de remerciements du Judo-Club EU pour la rénovation en peinture de l'ensemble des installations du Dojo et la qualité du travail du personnel communal.
- Lettre de remerciements du Lycée Anguier pour la visite du Musée Château guidée par un agent communal à titre gratuit pour les étudiants en BTS Tourisme.
- Lettre de remerciements de la ville d'Abbeville à la municipalité et à l'ensemble des administrés eudois pour les nombreux dons qui ont été récoltés en faveur de la population ukrainienne.

3) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 MARS 2022

Le procès-verbal en date du 10 mars 2022 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal (annexe n°1).

M. BARBIER : « Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques. Merci Madame Isabelle SOMONT pour le compte-rendu.

On va le passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

4) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN ET DE REGULARISATION FONCIERE : QUARTIER JACQUES ANQUETIL - DEL n°2022/130/DEL/1.4

M. BARBIER : « Je passe la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Nous avons depuis le début de mandat le projet communal d'aménager le chemin de halage bordant les espaces situés à l'arrière des immeubles « la grande boucle » et « les nations ». Ces aménagements comprennent un verger, un parc à moutons, des équipements de détente et sont agrémentés d'un traitement paysager.

Compte tenu de l'amélioration du cadre de vie apportée par ces aménagements, l'office Habitat 76 accepte de mettre à disposition de la commune une bande de terrain afin de lui permettre de réaliser des travaux.

Une convention de mise à disposition de terrain doit donc permettre de constituer une servitude d'implantation et d'exercice des ouvrages prévoyant, après réception des ouvrages, la cession de l'emprise foncière utilisée.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- signer une convention de mise à disposition de terrain pour la parcelle cadastrée section AH n°40 (pour partie) et décide d'acquérir, à l'euro symbolique, après

réalisation des travaux, l'emprise foncière utilisée, conformément au plan du projet joint à la convention (annexe N°2),

- accepter que les services de l'office Habitat76 se chargent de régulariser le transfert de propriété par acte administratif, l'office prenant à sa charge tous les frais en résultant,
- signer l'acte administratif et à l'authentifier.

Ce projet partenarial pourrait être prolongé avec un volet éco-pâturage sur les grandes pelouses situées à l'arrière de la « grande boucle ».

« Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci pour nous. »

5) CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A DUREE DETERMINEE - Service Municipal d'Archéologie - DEL n°2022/131/DEL/4.2

M. BARBIER : « Je passe la parole à Monsieur MARTIN, chargé du patrimoine. »

M. MARTIN : « La saison dernière, la visite au bois l'abbé... les visites ont été assez importantes et les 2 personnes qui étaient sur place ont eu parfois du mal à bien assurer parce que pendant qu'ils s'occupaient chacun d'un groupe, il y avait déjà un 3^{ème} groupe qui « piaffait » d'impatience ; donc il a paru utile pour cette année-ci, et sur une période de 3 mois, c'est-à-dire juin-juillet-août d'avoir un emploi temporaire, un 3^{ème} guide, donc pour pouvoir mieux assurer le service des visites. »

Il est rappelé à l'Assemblée que les nécessités et la continuité du service municipal d'archéologie exigent l'emploi de personnel saisonnier pour des besoins occasionnels (accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article 3-I 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

A ce titre, il est proposé la création d'un emploi non permanent pour le Service Municipal d'Archéologie comme suit :

- 1 emploi d'adjoint du patrimoine contractuel (échelle C1) à temps complet
- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/06/2022 au 31/08/2022
- Missions : Accueil du public – Surveillance et sûreté du site, des installations, des vestiges – Animation, médiation, communication et valorisation du patrimoine archéologique - Participer à l'élaboration de projets, d'expositions et d'outils pédagogiques.

Il est demandé au Conseil municipal de donner son accord pour la création de l'emploi saisonnier et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer tous les documents nécessaires.

« Y-a-t 'il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

6) CREATION DE 3 EMPLOIS NON PERMANENTS A DUREE DETERMINEE CAMPING MUNICIPAL- DEL n°2022/132/DEL/4.2

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Comme tous les ans, en période estivale, le camping rouvre donc forcément il nous faut les salariés qui vont avec.

Il est rappelé à l'Assemblée que, dans le cadre de l'ouverture du camping municipal au 01/06/2022, les nécessités et la continuité du service exigent l'emploi de personnel pour des besoins occasionnels (accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article 3-I 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

A ce titre, il est proposé la création de 3 emplois non permanents pour le camping municipal comme suit :

- 1 emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps complet :
 - Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/06/2022 au 30/09/2022
- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation

- 1 emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps non complet (moyenne de 99h45/mois) :
 - Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/06/2022 au 30/09/2022
- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation

- 1 emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps non complet (moyenne de 100h00/mois)
 - Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 19/06/2022 au 31/08/2022
- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation

Il est demandé au Conseil municipal de donner son accord pour la création des emplois saisonniers et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

« Avez-vous des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

**7) COMMISSIONS MUNICIPALES ET REPRESENTATIONS EXTERIEURES –
MODIFICATION - DEL n°2022/132A/DEL/5.2**

M. BARBIER : « Suite à la démission de Monsieur François LABOULAIS, que j'ai oublié de remercier pour son implication, je demande donc au Conseil Municipal d'autoriser la modification de la composition des commissions municipales et représentations extérieures suite à son départ.

COMMISSION N° 2

**SANTE-SOCIAL-HANDICAP
Logement –associations caritatives, sociales ou de santé**

Responsable : M. BARBIER Michel
Mme FIRION Isabelle
Mme ROCHE Karine
M. VASSELIN Julien
~~M. LABOULAIS François~~ **M. NORBERT Jean**
Mme VANDENBERGHE Isabelle
M. ACCARD Stéphane

COMMISSION N° 6

**EDUCATION-QUALITE DE VIE
Domaines scolaires et périscolaires – citoyenneté et démocratie locale–
Solidarité intergénérationnelle – associations liées à l'éducation –
Associations patriotiques – développement durable**

Responsable : M. LLOPEZ Laurent
Mme ORTU Antonia
M. CARBONNET Yann
~~M. LABOULAIS François~~ **M. NORBERT Jean**
Mme THERIN Aurélie
Mme BOUQUET Marie-Odile

COMITE TECHNIQUE

TITULAIRES :

M. **BARBIER** Michel, Mme **BRIFFARD** Claudine, M. **DANJEAN** Laurent, M. **RUELLOUX** Samuel,
M. **GODEMAN** Sébastien

SUPPLEANTS :

M. **MARTIN** Jean-Marie, Mme **ROCHE** Karine, Mme **DUNEUFGERMAIN** Thérèse, ~~M. LABOULAIS~~ François M. **NORBERT** Jean, M. **VASSELIN** Julien.

« Est-ce que vous avez des questions ? Monsieur ACCARD ? »

M. ACCARD : « Je pense que vous m'avez oublié. »

M. BARBIER : « C'est dingue, ça. Désolé. On vous a oublié dans la commission n° 6 mais pas dans la numéro 2, on est trop fort. On rajoute Monsieur ACCARD, on ne le rajoute pas, il y est, dans la commission n° 6. Désolé, ce n'est pas un acte manqué, quand même pas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

8) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : VILLE - DEL n°2022/133/DEL/7.1

M. BARBIER : « Nous sommes appelés à délibérer sur l'ouverture des crédits au titre de 2022 du Budget Primitif Ville (annexe jointe à la convocation de la commission des finances).

Pour info, nous avons eu une commission des finances lundi dans laquelle on a déjà eu quelques questions et là on continue à présenter le budget en Conseil Municipal.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Vote
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
O11	Charges à caractère général	2 630 989.00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	5 702 000.00
O14	Atténuations de produits	129 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 886 165.00
Total des dépenses de gestion courante		10 348 154.00
66	Charges financières	127 000.00
67	Charges exceptionnelles	5 700.72
68	Dotations provisions semi-budgétaires	5 700.00
O22	Dépenses imprévues	5 000.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		10 491 554.72
O23	Virement section d'investissement	1 402 172.00
O42	Opération d'ordre de transfert entre sections	654 608.28
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 056 780.28
TOTAL		12 548 335.00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		12 548 335.00

« On passe aux recettes de fonctionnement et on passera aux questions après si vous en avez. »

VILLE D'EU 2022

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Vote
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
013	Atténuations de charges	250 000.00
70	Produits des services	336 600.00
73	Impôts et taxes	8 152 469.00
74	Dotations, participations	1 653 751.00
75	Autres produits de gestion courante	138 500.00
Total des recettes de gestion courante		10 531 320.00
77	Produits exceptionnels	257 000.00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	13 589.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		10 801 909.00
O42	Opération d'ordre de transfert entre section	294 219.62
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		294 219.62
TOTAL		11 096 128.62
R 002	RESULTAT REPORTE	1 452 206.38
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		12 548 335.00

« Est-ce qu'il y a des questions sur les dépenses et les recettes de fonctionnement ? Monsieur DUCHAUSSOY ? »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, je reprends ce que j'ai dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire, je regrette que vous n'ayez pas fait le choix de baisser le taux de la taxe foncière. Nous avons l'un des taux les plus élevés des communes du Département. La baisse d'un demi-point est tout à fait possible. En 2022, les contribuables supporteront une augmentation de 3.40 %. De plus, si nous avons le grand malheur de voir le Président sortant réélu pour 5 ans, sa réforme de la taxe foncière aura pour conséquence une augmentation importante de cette taxe avec une amputation considérable du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Pour revenir à votre budget, Monsieur le Maire, je pense qu'avant de critiquer ce budget il faut se poser la question « à votre place notre équipe « Bien vivre à Eu » aurait-elle fait mieux que vous ? »

Je ne le pense pas et par conséquent je ne voterai pas contre votre budget et je m'abstiendrai. »

M. BARBIER : « D'accord, si on pouvait baisser toutes les taxes du monde, on le ferait. Je pense que si l'on baissait la taxe foncière, la dotation de l'État était déjà limite et stable, je ne vois pas comment on ferait pour faire vivre cette ville. J'entends mais ce n'est pas possible pour nous. »

Mme BRIFFARD : « Je voudrais vous préciser Monsieur DUCHAUSSOY, je suis d'accord avec vous, les 3.40 % d'augmentation ne sont pas communaux, c'est bien sur les bases de l'Etat. Il faut le redire pour le public parce que c'est important. »

M. BARBIER : « C'est vrai que ça... l'année dernière elles étaient de 0.2 % d'augmentation et là c'est 3.4 % donc là au niveau de la feuille des impôts, on va le voir. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur les dépenses et les recettes ? On va passer à l'investissement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Total (RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
20	Immobilisations incorporelles	179 200.40
204	Subventions d'équipement versées	114 406.71
21	Immobilisations corporelles	828 602.00
23	Immobilisations en cours	1 669 545.80
Total des dépenses d'équipement		2 791 754.91
10	Dotations, fonds divers et réserves	48 403.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 097 500.00
27	Autres immobilisations financières	2 000.57
Total des dépenses financières		1 147 903.57
45...1	Total opération pour cpte de tiers	-
Total dépenses réelles d'investissement		3 939 658.48
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	294 219.62
Total des dépenses d'ordre d'investissement		294 219.62
TOTAL		4 233 878.10
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.	947 802.90
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 181 681.00

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitre	Libellé	Total (RAR+vote)
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
13	Subventions d'investissement	1 421 038.59
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000.00
Total des recettes d'équipement		2 121 038.59
10	Dotations, fonds divers et réserves	305 000.91
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	435 161.22
O24	Produits des cessions d'immobilisations	263 700.00
Total des recettes financières		1 003 862.13
Total recettes réelles d'investissement		3 124 900.72
O21	Virement de la section de fonctionnement	1 402 172.00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	654 508.28
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 056 680.28
TOTAL		5 181 581.00
R 001		0.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 181 581.00

« Est-ce que vous avez des questions sur l'investissement ? Monsieur ADAM ? »

M. ADAM : « Pas spécialement une question, c'est surtout de par la proposition d'emprunt que la mairie va faire, que la municipalité va faire. Vu le contexte actuel des taux d'intérêts qui ont une fâcheuse tendance à augmenter ; vous avez peut-être la possibilité d'emprunter un petit peu plus sur une durée un petit peu plus longue pour garder de la trésorerie pas trop chère au niveau de la municipalité ? »

M. BARBIER : « On reste sur cette somme là, on ne sait pas en effet où on va mais on reste sur cette somme. On emprunte souvent en septembre, on reviendra comme on l'a fait l'an passé. »

Mme DELEPINE : « Je disais que l'on ne peut pas emprunter pour avoir de la trésorerie ; on emprunte quand on a des dépenses réalisées. »

M. ADAM : « Oui, mais vous avez un programme d'investissement sur lequel vous allez emprunter 700 000 euros au niveau du budget pour une dépense de quasiment 800 000 euros de travaux. A la rigueur rien n'empêche d'emprunter 800 000 euros à des taux d'intérêts moindres plutôt que d'attendre. »

Mme DELEPINE : « Oui mais ce n'est pas dit que l'on va réaliser pendant l'année l'ensemble de ces dépenses ; c'est pour ça que l'on ne peut pas mettre 800 000 euros. »

M. ADAM : « Ok. »

M. BARBIER : « D'ailleurs des fois on met une somme et on emprunte un peu moins. »

M. GODEMAN : « Le problème aussi du taux d'endettement, si on emprunte plus on va être plus endettés et après vous allez nous tomber dessus. »

M. BARBIER : « Et il y a une notion de sincérité des budgets donc on ne peut pas. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

M. ACCARD : « Je peux faire un petit commentaire ? »

M. BARBIER : « Oui oui, si vous voulez. »

M. ACCARD : « Je rappelle que le compte administratif est représentatif des comptes de la commune. Le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Budget Primitif sont des budgets de prévision. Je ne trouve donc pas très utile de comparer des Budgets Primitifs entre eux. Mais ce Budget Primitif avec le compte administratif 2021. Pour ce Budget Primitif 2021, budget ville, nous avons par rapport au compte administratif 2021 une augmentation prévue pour les charges à caractère général de 329 000 euros ; pour la masse salariale 222 000 euros ; pour les autres charges de gestion courante et subventions 239 000 euros. Soit au total une augmentation prévue de 691 000 euros. Au Budget Primitif 2021 il était prévu une augmentation par rapport au compte administratif 2020 de 870 000 euros pour avoir comme résultat réel entre les comptes administratifs 2020 et 2021 une vraie augmentation de 234 000 euros sur un an.

Je rappelle que de 2013 à 2020 ce n'était pas une augmentation mais une baisse de 224 000 euros par an et tous les ans. Donc la question c'est de combien sera la hausse de ces charges dans le compte administratif 2022 ? Et je vous donne rendez-vous en 2022. Merci. »

M. BARBIER : « Déjà on ne peut pas comparer un Budget Primitif à un compte administratif. On en avait déjà parlé la dernière fois ; après sur le chapitre 12, parce que l'on parle toujours du chapitre 12, le budget de la masse salariale. D'abord il n'a pas beaucoup augmenté entre... »

Mme BRIFFARD : « Je vais juste vous interrompre, en 2021.. »

M. BARBIER : « Vous m'interrompez, là... »

Mme BRIFFARD : « Oui, mais cela vaut le coup... »

M. BARBIER : « J'étais... là je vais perdre mon fil. »

Mme BRIFFARD : « Allez-y je dirais les chiffres après. »

M. BARBIER : « Excusez-nous... l'idée c'est quand même on n'a pas justement augmenté les salaires, enfin la masse salariale. C'est toutes les charges afférentes, les cotisations sociales, il y a eu aussi un licenciement un peu de la faute de l'équipe précédente que l'on a du payer. Voilà, il y a différentes charges mais ce n'est pas une explosion de la masse salariale ; on fait attention. Madame BRIFFARD va préciser. »

Mme BRIFFARD : « Je suis désolée mais les chiffres ne disent pas du tout ce que vous venez de dire. Je vais prendre les chiffres :

2017 :	5 659 473.38 €
2018 :	5 564 569.82 €
2019 :	5 618 365.60 €
2020 :	5 510 619.73 €
2021 :	5 530 583.40 €

Encore plus bas, alors dites moi comment vous pouvez trouver une hausse. On ne calcule pas de la même façon. »

M. ACCARD : « Je vais vous l'écrire pour la prochaine fois. »

Mme BRIFFARD : « Je suis désolée mais ça ce sont les chiffres officiels. »

M. ACCARD : « Non mais ce n'est pas compliqué pendant 6 ans cela a baissé vous êtes arrivés, cela n'a pas augmenté mais cela n'a pas continué de baisser, c'est tout. »

Mme BRIFFARD : « Je viens de vous lire des chiffres, il y a une baisse en 2020 et une baisse en 2021 sur le 012 ; je suis désolée. »

M. BARBIER : « C'est écrit. »

Mme BRIFFARD : « C'est écrit et c'est contrôlé aussi bien par la Perception que par... »

M. GODEMAN : « En fait je pense que vous faites exprès de donner les mauvaises feuilles à Monsieur ACCARD. »

Mme BRIFFARD : « Cela doit être ça. Il n'a pas les mêmes chiffres que tout le monde. »

M. BARBIER : « Est-ce qu'il y a d'autres... oui ? Monsieur DENEUFVE ? »

M. DENEUFVE : « Tout d'abord le groupe « Agir pour EuX » tient à remercier les agents territoriaux de la ville d'Eu du travail accompli pour la réalisation de ces budgets primitifs et la qualité des documents qui nous ont été transmis. Comme le laissait présager le Débat d'Orientation Budgétaire, ce budget ne manque pas de nous inquiéter. L'opportunité d'une hausse des impôts et taxes de 197 000 euros, la vente d'un bâtiment communal pour 250 000 euros auraient pu permettre d'envisager une amélioration de la prise en charge des difficultés croissantes auxquelles vont faire face les familles eudoises. Or nous constatons qu'aucune augmentation n'est consentie au CCAS. Pourtant le nombre de personnes nous faisant part de leur désarroi face à la baisse du pouvoir d'achat et aux difficultés à boucler leur fin de mois est en nette progression. Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de plus de 317 000 euros ; d'autre part des dépenses importantes sont consenties pour le matériel informatique. Nous craignons ainsi que les efforts réalisés pendant 6 ans, lors du précédent mandat et qui ont permis de retrouver une sérénité financière soient anéantis et que ces dépenses ne permettent plus d'aider nos concitoyens.

Ce budget fait également apparaître clairement la moins value sur la vente du bâtiment GOUET privant ainsi les eudois de 44 219 euros. Par ailleurs, les communes villes sœurs, le Tréport et Mers-les-Bains bénéficient d'aides de la Communauté de Communes particulièrement conséquentes ; ce qui n'est pas le cas pour la ville d'Eu. Un fond d'accompagnement financier aux projets d'intérêts communautaires portés par des communes membres sur un financement de 1 562 000 euros, seul 18 000 euros sont consentis à la ville d'Eu. Comment se fait-il que les eudois soient privés d'aides de la Com/Com alors qu'elle doit entretenir un important patrimoine immobilier, des travaux dans les écoles, voiries et trottoirs. Notre rôle d'opposition est de veiller à la bonne gestion de notre commune par l'équipe de la majorité ; nous serons très attentifs. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur le vote du budget. »

M. BARBIER : « D'accord, je vais répondre parce que j'ai pris quelques notes. D'abord sur la Communauté de Communes, sur le fond d'accompagnement. En fait on présente des dossiers, il y a 5 critères pour présenter des dossiers et effectivement l'information qui a été donnée en Communauté de Communes mardi était que l'on touchait 10 000 euros. Le projet que l'on avait présenté c'était sur la restauration du fronton de la Chapelle Saint-Laurent et l'éclairage que l'on va mettre en œuvre l'année prochaine. Donc ça c'était un budget de 82 000 euros et le fond d'accompagnement, c'est 30 %. Donc on s'est rendu compte qu'il y avait une erreur et j'ai eu un courrier du président FACQUE tout à l'heure parce qu'on lui a dit tout de suite, dès le lendemain matin, on n'a pas dormi de la nuit et on va toucher 24 000 euros. On a déjà gagné 14 000 euros. D'autres communes, effectivement, touchent beaucoup plus mais c'est parce qu'ils ont beaucoup plus de moyens financiers et au niveau investissement, voilà. Ce sont des projets qui coûtent beaucoup plus mais sinon c'est 30 % pour tout le monde.

Ça c'est le 1^{er} point, le 2^{ème} point vous parlez de dépenses informatiques somptuaires, je ne suis pas... Pour m'y connaître un peu en informatique, je pense que l'on a pris quand même beaucoup de retard ; que vous aviez aussi comblé au niveau matériel, etc.. au niveau du serveur mais on a aussi beaucoup de nouveaux logiciels. On a mis en place un nouveau logiciel pour les ressources humaines, pour les finances ; cela coûte super cher. »

Mme BRIFFARD : « Il y avait une grosse partie pour les écoles. »

M. BARBIER : « Et puis, vous parliez, effectivement on a mis la même subvention pour le CCAS ; vous faites bien de parler du CCAS parce que c'est assez dramatique ce qui se passe. Aujourd'hui on manque de personnel au CCAS ; Madame VANDENBERGHE vous le savez, vous siégez au Conseil d'Administration. Ce n'est pas à défaut d'offrir des emplois mais il n'y a personne qui postule et donc on a de gros problèmes. Après on ré-évaluera éventuellement la subvention, on verra bien mais là pour l'instant, on ne peut pas. On a eu l'association « Bien chez Soi » qui fait aussi du service d'aide à domicile ; j'en ai parlé avec les collègues du Tréport, du CCAS. On en est à un point où on ne peut plus prendre en soins les gens, c'est-à-dire que « Bien chez Soi », par exemple n'y arrive plus, parce qu'il n'y a plus personne pour bosser. Là cela devient dramatique, vous faites bien de parler de ça, cela me permet d'en parler ; on va faire un courrier au niveau des élus départementaux, des élus nationaux parce que c'est vraiment très problématique. Pour l'instant, oui, on est à subvention égale, après on va aussi au niveau du CCAS et ça Madame VANDENBERGHE vous le savez aussi, chercher des subventions au Département, on travaille sur des appels à projets auxquels on répond et en général, on arrive à avoir des subventions supplémentaires. Effectivement la subvention de la ville au CCAS ne bouge pas mais on va chercher des sous derrière aussi. Voilà, j'ai répondu à quelques questions, je n'ai pas tout noté. »

M. DENEUFVE : « C'est bon, ok. »

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur :

- l'ouverture des crédits au titre de 2022 (annexe jointe à la convocation de la commission des finances) du Budget Primitif Ville :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 548 335,00	12 548 335,00
Investissement	5 181 681,00	5 181 681,00

M. BARBIER : « On passe au vote pour le Budget ville. Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ?

M. DENEUFVE,

Mme VANDENBERGHE,

M. DUCHAUSSOY,

M. ACCARD,

M. ADAM,

Mme BOUQUET,

Mme DELVAL

Approuvé par 22 voix.

9) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : THEATRE - DEL n°2022/134/DEL/7.1

M. BARBIER : « Je passe la parole à Madame INZANI. Je remercie aussi, bien entendu, les services financiers, Madame DOUCHET qui est avec nous ce soir et Madame DELEPINE pour les constructions budgétaires. Merci beaucoup à toutes les deux et à toutes vos équipes parce que ce n'est pas une mince affaire. »

Mme INZANI : «

THEÂTRE 2022		
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Vote
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	266 250.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	257 000.00
65	Autres charges de gestion courante	300.47
Total des dépenses de gestion courante		523 550.47
67	Charges exceptionnelles	6 150.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	300.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		530 000.47
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 716.53
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		9 716.53
TOTAL		539 717.00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		539 717.00

THEÂTRE 2022		
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chapitre	Libellé	Vote
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services	30 000.00
74	Dotations, participations	165 250.00
75	Autres produits de gestion courante	343 167.02
Total des recettes de gestion courante		538 417.02
78	Reprise provisions semi-budgétaires	1 284.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		539 701.02
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00
TOTAL		539 701.02
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT	15.98
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		539 717.00

« Y-a-t'il des questions ? Non. »

THEATRE 2022		
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Total (RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
20	Immobilisations incorporelles	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	14 000.00
23	Immobilisations en cours	12 990.00
Total des opérations d'équipement		
Total des dépenses d'équipement		28 990.00
Total des dépenses financières		0.00
Total dépenses réelles d'investissement		28 990.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00
TOTAL		28 990.00
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		28 990.00

THEATRE 2022

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Total (RAR+vote)
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Total des recettes d'équipement		0.00
Total des recettes financières		0.00
Total recettes réelles d'investissement		0.00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	9 716.53
Total des recettes d'ordre d'investissement		9 716.53
TOTAL		9 716.53
R 001		19 273.47
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		28 990.00

Il est indiqué aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur :

- l'ouverture des crédits au titre de 2022 (annexe jointe à la convocation de la commission des finances) du Budget Primitif Théâtre :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	539 717,00	539 717,00
Investissement	28 990,00	28 990,00

« Y-a-t'il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ?

M. DENEUFVE,

Mme VANDENBERGHE,

M. ACCARD,

M. ADAM,

Mme BOUQUET,

Mme DELVAL

Approuvé par 23 voix.

10) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : MUSEE- DEL n°2022/135/DEL/7.1

M. BARBIER : « Je passe la parole à Monsieur MARTIN. »

M. MARTIN : «

MUSEE 2022		
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Vote
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	58 600.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	380 000.00
65	Autres charges de gestion courante	500.00
Total des dépenses de gestion courante		439 100.00
66	Charges financières	2 019.65
Total des dépenses réelles de fonctionnement		441 119.65
023	Virement à la section d'investissement	90 282.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 866.35
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		101 148.35
TOTAL		542 268.00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		542 268.00

MUSEE 2022		
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
Chapitre	Libellé	Vote
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services	61 700.17
75	Autres produits de gestion courante	480 399.00
Total des recettes de gestion courante		542 099.17
78	Reprises provisions semi-budgétaires	100.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		542 199.17
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00
TOTAL		542 199.17
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT	68.83
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		542 268.00

MUSEE 2022		
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Total (RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
20	Immobilisations incorporelles	8 500.00
21	Immobilisations corporelles	14 000.00
23	Immobilisations en cours	91 000.00
Total des opérations d'équipement		
Total des dépenses d'équipement		113 500.00
16	Emprunts et dettes assimilées	28 406.00
Total des dépenses financières		28 406.00
Total dépenses réelles d'investissement		141 906.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00
TOTAL		141 906.00
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		141 906.00

MUSEE 2022		
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitre	Libellé	Total (RAR+vote)
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
13	Subventions d'investissement	31 250.00
Total des recettes d'équipement		31 250.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 500.00
Total des recettes financières		4 500.00
Total recettes réelles d'investissement		35 750.00
O21	Virement de la section de fonctionnement	90 282.00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	10 866.35
Total des recettes d'ordre d'investissement		101 148.35
TOTAL		136 898.35
R 001		5 007.65
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		141 906.00

« Avez-vous des questions ? »

M. BARBIER : « Madame CHAVES ? »

Mme CHAVES : « Oui, Monsieur MARTIN, vous avez un micro, en fait. »

M. MARTIN : « Oui. »

Mme CHAVES : « Vous parlez fort. »

M. MARTIN : « L'habitude. La prochaine fois, je parlerai sans micro, ce sera pareil. Ce sera aussi bien entendu. »

M. BARBIER : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? En fait, Monsieur MARTIN est acteur à ses heures au Théâtre des Charmes. C'est le seul mec que j'ai entendu faire de la musique avec les chiffres, en fait. »

M. MARTIN : « Je voulais mettre un petit peu un côté fantaisiste, parce que c'est un peu triste tout de même, les chiffres. »

M. BARBIER : « On attend le chapitre d'après, le chapitre 13... »

Il est indiqué aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur :

- l'ouverture des crédits au titre de 2022 (annexe jointe à la convocation de la commission des finances) du Budget Primitif Musée :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	542 268,00	542 268,00
Investissement	141 906,00	141 906,00

M. MARTIN : « Bien, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ?

M. DENEUFVE,

Mme VANDENBERGHE,

M. ACCARD,

M. ADAM,

Mme BOUQUET,

Mme DELVAL

Approuvé par 23 voix.

11) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : CAMPING- DEL n°2022/136/DEL/7.1

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Promis, je ne vais pas le faire en chantant.

CAMPING 2022

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Libellé	Vote
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	30 550.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	32 350.00
65	Autres charges de gestion courante	500.33
Total des dépenses de gestion courante		63 400.33
67	Charges exceptionnelles	300.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	600.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		64 300.33
023	Virement de la section d'investissement	30 000.00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	52.67
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		30 052.67
TOTAL		94 353.00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT	0.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		94 353.00

CAMPING 2022

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Libellé	Vote
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services	1 000.00
73	Impôts et taxes	37 000.70
75	Autres produits de gestion courante	55 599.00
Total des recettes de gestion courante		93 599.70
78	Reprises provisions semi-budgétaires	708.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		94 307.70
TOTAL		94 307.70
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT	45.30
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		94 353.00

« Avez-vous des questions ? Si vous n'en avez pas, on passe aux dépenses d'investissement. »

CAMPING 2022		
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Total (RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00
21	Immobilisations corporelles	1 000.00
23	Immobilisations en cours	867.00
Total des dépenses d'équipement		31 867.00
Total des dépenses financières		0.00
Total dépenses réelles d'investissement		31 867.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00
TOTAL		31 867.00
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		31 867.00

CAMPING 2022		
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
Chapitre	Libellé	Total (RAR+vote)
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Total des recettes d'équipement		0.00
Total des recettes financières		0.00
Total recettes réelles d'investissement		0.00
O21	Virement de la section de fonctionnement	30 000.00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	52.67
Total des recettes d'ordre d'investissement		30 052.67
TOTAL		30 052.67
R 001		1 814.33
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		31 867.00

Il est indiqué aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur :

- l'ouverture des crédits au titre de 2022 (annexe jointe à la convocation de la commission des finances) du Budget Primitif Camping :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	94 353,00	94 353,00
Investissement	31 867,00	31 867,00

« Avez-vous des questions ? Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ?

M. DENEUFVE,

Mme VANDENBERGHE,

M. ACCARD,

M. ADAM,

Mme BOUQUET,

Mme DELVAL

Approuvé par 23 voix.

12) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2022 AUX ASSOCIATIONS- [DEL n°2022/137/DEL/7.5](#)

M. BARBIER : « Nous sommes maintenant appelés à délibérer sur le montant des subventions octroyées par la commune au titre de 2022 (annexe jointe à la convocation de la commission des finances).

Je rappelle que les conseillers qui sont à la fois président, secrétaire ou trésorier (principal ou adjoint) des associations concernées par le vote, sont invités à remplir le questionnaire joint en annexe n°3 et à me le remettre maintenant.

On a Madame BRIFFARD pour le Centre des Fontaines et l'Harmonie Municipale. Je crois que c'est tout, en général on a Madame BOUQUET ; je ne sais pas.... »

M. NORBERT : « Je me permets, je sais qu'elle était présidente de la maîtrise de la Collégiale."

M. BARBIER : « Je ne crois plus. »

M. NORBERT : « Elle ne l'est plus. »

M. BARBIER : « Ce que l'on va faire c'est qu'elle s'abstient elle fera le papier après et on va dire que sur ses associations dont elle fait partie, elle s'abstient. »

M. DENEUFVE : Inaudible.

M. BARBIER : « Elle le remplira après, on dira qu'elle s'abstient sur celles-là. Il y a un autre point important, en relisant notre proposition de subventions aux associations pour 2022, nous nous sommes aperçus d'un oubli concernant l'association Rayon de Soleil, nous délibérerons à ce sujet dans un autre point. On est obligé pour faire une décision modificative. Avez-vous des questions concernant les subventions ?

Pas de questions. On passe au vote.

- dit que les personnes dont le nom figure sur les questionnaires n'ont pas pris part au vote pour l'association les concernant

Par 27 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

Je vous remercie. »

13) TAUX D'IMPOSITION DES TAUX DIRECTES POUR 2022 – DEL n°2022/138/DEL/7.1

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer sur le vote des taux des taxes applicables en 2022.

Monsieur le Maire propose de maintenir en 2022 les taux comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants : 23,66 %,
- Taxe foncière bâtie : 56,66%,
- Taxe foncière non bâtie : 53,50 %

M. BARBIER : « Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Monsieur DUCHAUSSOY

Approuvé par 28 voix. »

14) SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT– ATTRIBUTION – DEL n°2022/138A/DEL/7.1

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Nous revenons donc aux subventions versées aux associations afin de modifier celle de l'association rayon de soleil.

Je vous explique la raison de cet ajout :

Le Conseil Municipal s'est prononcé lors d'un conseil précédent sur la transformation du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) en Convention Territoriale Globale (CTG) ; pour faire simple, la ville versait une subvention au titre du CEJ et la Caisse d'Allocations Familiales nous en reversait une partie en fonction de plusieurs critères.

Dorénavant, la CAF versera directement sa participation aux associations et la ville pourra maintenir, ou non, l'ancien niveau de subventionnement.

4 associations sont concernées : les lutins (dont l'intégralité de notre ancienne subvention sera versée par la CAF), la Hêtraie et le Centre des Fontaines (pour lesquels il n'y a pas d'impact puisque la CAF ne versait plus de participation) et Rayon de Soleil pour sa seule partie Ludothèque.

La CAF reversera prochainement environ 7 000 euros directement à l'association et c'est le solde, soit 11930 euros, que nous n'avions pas réinscrits.

Nous autorisez-vous à modifier le tableau des subventions avec cet ajout ? Est-ce que vous avez des questions ?

- Rayon de Soleil pour le financement concernant la convention territoriale globale
(CTG) : 11 930€

« On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

15) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES – BUDGET PRINCIPAL - DEL n°2022/138B/DEL/7.1

M. BARBIER : « Je laisse continuer Madame BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « En conséquence de la délibération précédente il est proposé à l'Assemblée la décision budgétaire modificative sur le budget principal, comme suit :

657465 (422 POL) – Rayon de Soleil	+ 11 930€
65749 (025 DIV) – Associations diverses	- 11 930€

Avez-vous des questions ? Pas de questions. On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. »

16) FONDS D'AIDE AUX JEUNES (FAJ) 2022 - [DEL n°2022/139/DEL/8.2](#)

M. BARBIER : « Le Fonds départemental d'aide aux jeunes est destiné à venir en aide aux jeunes les plus démunis.

La majorité des bénéficiaires du FAJ répondent tous aux mêmes conditions : âgé de 18 à 25 ans, souffrant de difficultés financières importantes du fait d'un manque de ressources.

L'aide ponctuelle proposée par le FAJ permet de soutenir financièrement les jeunes en situation de précarité et doit être débloquée dans un but précis. Ce dernier peut être purement alimentaire, mais peut aussi faciliter l'accès au logement, financer des frais de transport ou une entrée en formation.

Cette année, en général on vote ce point là plus tard dans l'année mais on arrive difficilement à avoir des données sur les jeunes touchés pour notre territoire, pour notre ville d'Eu. Donc cette année on la vote plus tôt, malgré de multiples relances, nous n'avons pas encore obtenu, le bilan 2021, nous le mettrons à votre disposition dès que nous l'aurons reçu.

Monsieur le Maire explique que le Fonds départemental d'aide aux jeunes (FAJ) constitue un des éléments de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Le Fonds concerne les jeunes de 18 à 25 ans (non bénéficiaires du RSA et ne pouvant être aidés par leur famille) qui rencontrent des difficultés à s'insérer dans la vie professionnelle. Par le biais de deux types suivants d'aides, les bénéficiaires peuvent faire face à des besoins urgents :

1. Soutien aux projets d'insertion sociale et professionnelle : aides à la mobilité, à la formation dans le cadre d'un projet professionnel validé, au logement et à la santé,
2. Aide de première nécessité : aide mensuelle différentielle, aide ponctuelle, aide expérimentale à la stabilisation

Pour rappel, Monsieur le Maire indique qu'une commune qui participe au financement du FAJ peut siéger au comité local d'attribution qui se réunissent une à deux fois par mois selon les territoires et le nombre de demandes à traiter.

En 2021 et dans des conditions exceptionnelles, le FAJ a apporté une aide à 593 jeunes habitants de la Seine-Maritime (hors territoire de la métropole Rouen-Normandie), que ce soit en termes de soutien à des projets d'insertion ou d'aide de première nécessité, pour un montant total de 318 750 €.

La participation volontaire des communes étant fixée au titre de 2022 à 0,23 € par habitant, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à contribuer financièrement au FAJ à hauteur de 0,23 € x 6 916 habitants (population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022, issue du document de l'INSEE), soit 1 590, 68 €.

M. BARBIER : « Est-ce que vous avez des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

17) COMMISSION CULTURE – AUTORISATION POUR SOLLICITER DES AIDES PUBLIQUES ET PRIVEES DURANT LA PERIODE DU MANDAT POUR DES MANIFESTATIONS CULTURELLES –
DEL n°2022/139A/DEL/7.5

M. BARBIER : « Je laisse la parole à Madame INZANI. »

Mme INZANI : « Comme chacun sait, pour organiser des spectacles ou des animations culturelles, on peut bénéficier de subventions assez conséquentes. »

Il est exposé à l'assemblée que la commission culture a le projet de programmer fréquemment des spectacles et des retransmissions d'œuvres audiovisuelles.

Ces démarches induisent très régulièrement la constitution de dossiers de demandes de subventions. Dans ce cadre, il serait souhaitable qu'une délibération générique autorise M. Le Maire à solliciter des aides publiques comme des aides privées à un niveau financier le plus haut possible et cela sur toute la durée de son mandat.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat de :

- solliciter des aides publiques comme des aides privées, d'un montant le plus élevé possible,
- signer les conventions nécessaires à l'obtention des subventions.

Mme INZANI : « Je prends par exemple ce que la commission culture est en train d'essayer de monter, un partenariat avec l'opéra de Rouen, notamment pour la retransmission directe de l'opéra Rigoletto. Le coût technique sera pris en charge à 70 % par la Région.

Un concert symphonique peut être pris en charge aussi à 70 % cette fois ci par le Département.

Y-a-t'il des questions ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

18) QUESTIONS DIVERSES

M. BARBIER : « On vous écoute si vous en avez. Madame VANDENBERGHE ? »

Mme VANDENBERGHE : « Juste un petit constat. Nous avons été avertis un peu tard pour la rencontre avec les Ukrainiens ; 2 jours avant c'est un peu juste. Vous avez prévu ça comme ça ? Parce que l'on a reçu un petit mail mais 2 jours avant, on aurait aimé participer. »

Mme DUJEANCOURT : « Oui effectivement cela a été prévu..., c'est durant le week-end, je pensais faire ça un petit peu plus tard et c'est sur des conseils de personnes qui connaissent

bien l'Ukraine et qui m'ont dit que c'était très important de le faire dès le début. Donc effectivement cela a été... c'est sur leurs conseils que l'on a décidé de le faire durant le week-end ; ça a été décidé, effectivement. »

M. BARBIER : « Je remercie Madame DUJEANCOURT parce qu'elle s'adapte depuis 1 mois 1/2, 2 mois. C'est une action quotidienne, on en a même parlé en Com de Com aussi. Ce qui est important, c'est cette solidarité, on espère que cela va s'arrêter, pas la solidarité mais cette guerre. D'autres questions ? Monsieur DUCHAUSSOY ? »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire j'avais une question, est-ce que vous comptez reprendre les réunions de quartier ? »

M. BARBIER : « Pas dans la forme où elles étaient avant. Vous avez lu avec attention notre programme ; l'idée c'était de faire des réunions thématiques. Oui on va y aller, malheureusement on n'est pas non plus dans le top du top sanitaire mais il faut que l'on avance là-dessus.

Alors dans le même ordre d'idée, on a eu une belle réunion de travail avec le Conseil Municipal des Jeunes la semaine dernière ; pleins de bonnes idées donc on continue à travailler avec eux pour qu'ils nous développent un projet. Ce qui ressortait la dernière fois, c'est un espace de jeux ; c'était la majorité des enfants. Après on a des choses très intéressantes, cela permet aussi d'avoir une belle éducation sur ce qu'est la commune.

Qui est en charge de tel ou tel dossier, c'est vraiment intéressant.

Par exemple je vais vous citer une... en fait on a fait un petit travail, Monsieur LLOPEZ il avait mis ça en place, où les enfants devaient dire les 3 points positifs pour la ville, 3 points négatifs pour la ville et 3 points qu'ils aimeraient développer s'ils étaient Maire.

On s'est rendu compte que, dans les points négatifs, au presbytère, ils ont beaucoup de salles qu'ils n'utilisent pas. Je n'en ai pas encore parlé avec Monsieur Philippe MAHEUT, peut-être qu'il m'écoute ce soir et je le salue. On leur a expliqué que ça ce n'était pas du domaine de la ville mais du coup cela permet d'avancer et de vraiment construire des idées de citoyens, de participation ; ça c'est intéressant. Oui il faut que l'on avance, vous avez raison de me rappeler à l'ordre, c'est bien. »

Mme BRIFFARD : « Il y a certaines décisions qui ont été prises en concertation avec les habitants d'une rue ou quelque chose comme ça. Cela s'est déjà fait, pour modifier un sens ou des choses comme ça, on travaille avec les habitants. »

M. LLOPEZ : « Pour compléter Monsieur le Maire, en ce qui concerne les réunions de quartier, on voulait d'abord en début de mandat mettre en place le CMJ et après on va basculer sur différents types de réunions. Madame GINFRAY anime une équipe qui marche très très bien et on ne veut pas tout mettre en place au même moment. Il faut un temps d'adaptation à faire les choses comme il faut mais les faire bien les unes après les autres et pas faire tout ensemble. »

M. GODEMAN : « Moi je veux rebondir sur ce que Madame BRIFFARD a dit... »

M. BARBIER : « Il y avait Madame CHAVES, avant. »

M. GODEMAN : « Pardon. »

M. BARBIER : « Mais je ne sais pas, c'était dans le même sujet ? »

M. GODEMAN : « Oh non, pas Madame CHAVES, cela va être trop long. Non, pas Madame CHAVES. »

M. BARBIER : « Est-ce que c'était dans le même sujet ? Alors on va laisser faire Monsieur GODEMAN. »

M. GODEMAN : « Pour revenir sur ce que Madame BRIFFARD disait, je ne suis pas là pour juger le fond et la forme des réunions de quartier avant parce que je ne sais pas comment cela se passait sauf qu'aujourd'hui il faut savoir que dès que l'on a un appel et les gens du public peuvent le spécifier parce qu'ils ont déjà eu le cas, on se déplace systématiquement ; en tout cas pour tout ce qui est technique, voirie, etc... souvent on se déplace avec Madame BRIFFARD, on va voir les gens, on ne prend jamais de décisions à faire des choses sans en parler aux gens aux alentours et la même chose avec Monsieur RAGUET, le directeur des services techniques.

Ce n'est pas une réunion de quartier, en tant que tel mais c'est quand même une réunion ; je veux dire on va voir les gens.

Je prends pour exemple de ce que l'on discutait la dernière fois de la rue Anquetil avec l'aménagement pour les vélos ; on est allé voir les gens, on a discuté avec eux, on leur a expliqué pourquoi on faisait ça, s'ils étaient d'accord.

Alors forcément, on est obligé de prendre une décision, tout le monde n'est pas forcément d'accord mais au moins on essaie d'écouter la majorité. »

M. DENEUFVE : « Oui mais ça ce sont des réunions de travaux, ce ne sont pas des réunions de quartier. »

M. GODEMAN : « Monsieur DENEUFVE, vous êtes bien placé pour savoir que les réunions de quartier c'est beaucoup sur les travaux, les voisinages, les machins... »

M. DENEUFVE : « Nous on avait ce type de réunions, là comme vous venez de nous l'expliquer mais on avait aussi nos réunions de quartier où on recevait les citoyens à des endroits bien précis. C'est-à-dire que selon les quartiers, on avait des endroits où l'on se regroupait, bien sûr on n'avait pas non plus..., on avait 20 - 25 personnes, c'est vrai mais cela reflétait le quartier. »

Mme BRIFFARD : « Je suis d'accord avec vous Monsieur DENEUFVE, mais on savait très bien que cela n'avancait pas beaucoup spécialement parce que chacun venait avec ses doléances. Nous on le fait, je dirais spécifiquement j'ai en tête, on a fait ça pour une rue au Mont Vitôt où on était avec 25 - 30 personnes et la décision a été prise collégalement. Les gens, eux, ils veulent sur leurs problèmes précis et ça avance. »

M. GODEMAN : « On rebondit là-dessus mais moi j'ai peur dans... »

Mme CHAVES : « Là c'est vous qui êtes long, là... »

M. GODEMAN : « J'ai peur que dans les réunions de quartier tel que rassembler les gens on va surtout écouter les doléances de tout le monde. Finalement c'est toujours les mêmes et vous le savez, c'est toujours les problèmes de voisinage qu'ils nous demandent de régler à leur place, des problèmes de crottes de chien et j'en passe et finalement on ne règle rien. Là on règle au cas par cas et je trouve que c'est bien. Maintenant on peut faire mieux, comme tout le monde. »

M. DENEUFVE : « C'est vrai que ce n'était pas facile ces réunions de quartier. On répétait la même chose souvent, on entendait la même chose. »

M. BARBIER : « Madame CHAVES ? »

Mme CHAVES : « Oui, je rassure tout le monde je ne vais sniper personne ce soir. Mon discours ne va pas être trop long non plus.

En tant qu'élue, je me pose des questions notamment sur la minéralisation du chemin vert. Je m'adresse ici en mon nom à la CCVS ; les élus eudois tout comme leurs concitoyens ont découvert avec stupeur le projet de la CCVS, de bitumer le chemin vert à travers les comptes rendus de la presse lors du Débat d'Orientaion Budgétaire de la Com de Com.

Sans concertation préalable, malgré les remarques de quelques élus, notamment eudois, le projet a été accepté par les élus communautaires.

Les arguments de la CCVS sont bien faibles face aux amoureux de la nature que nous devrions tous être ou du moins défendre.

En effet nous marchons sur la tête ; alors que les dirigeants nous invitent régulièrement à des comportements plus respectueux du climat et de la nature, y compris par une fiscalité punitive, la TGAP. Pourquoi bitumer ce chemin ?

La CCVS répond qu'il est peu pratique car mal entretenu. Enfin, cela n'a pas de sens, ces personnes empruntent t'elles ce chemin ? Il suffit comme moi de s'y rendre régulièrement pour constater qu'il est toujours fréquenté par des piétons, des joggeurs, des cyclistes dont je fais partie, des cavaliers. Mais aussi, et malheureusement, comme en forêt d'Eu des engins motorisés, qui n'ont rien à y faire.

Si un défaut d'entretien peut apparaître, ça et là, c'est à la CCVS et elle seule qui est responsable et doit intervenir ; l'entretien, en effet, est totalement de sa compétence.

Autre argument de la CCVS, les personnes à mobilité réduite ne peuvent l'emprunter. Lors de mes balades en vélo, je peux voir de nombreuses familles avec des poussettes, le chemin vert, voyons, ce n'est pas une autoroute.

On peut trouver avec 1 850 000 € d'autres solutions. Pourquoi ne pas mettre à disposition, par exemple, des moyens de locomotion adaptés : le cheval, l'âne pourquoi pas ou voiturette électrique, des navettes ; ce qui permettrait d'assurer une vraie autonomie dans cet espace naturel préservé.

Où les personnes à mobilité réduite auraient la chance de rencontrer écureuils, faisans, lapins, chevreuils ; parfois une multitude d'oiseaux, qui sur une voie goudronnée (sans oublier la faune et la flore) seraient impactées par des travaux lourds.

Autre argument de la CCVS, le projet est subventionné par le Département pour baisser la dépense. J'ai envie de dire « peu importe », c'est l'argent du contribuable et le contribuable c'est moi et moi je ne suis pas d'accord et on n'a pas été concerté.

Dernier argument de la CCVS, relier les communes. Si cet argument tient pour le chemin verre et mer, en revanche, pour le chemin vert il n'en est rien.

Le chemin vert ne traverse pas vraiment de communes dans les 7 kms envisagés. Le chemin vert reste le seul chemin naturel au départ de Eu permettant de se retrouver dans la nature que chacun peut emprunter sans avoir besoin de sa voiture.

La comparaison avec le chemin verre et mer n'a pas non plus de sens. Verra-t-on fleurir des ralentisseurs sur ce chemin vert ?

Pour finir, faut-il le rappeler, la loi Climat et Résilience prévoit entre autre de réduire de façon drastique d'ici 10 ans l'artificialisation des sols. Cette loi va vous obliger à limiter les permis de construire quand dans le même temps, la CCVS et le Département vont bitumer un chemin de 7 kms de long sur 3 mètres de large.

Le chemin vert du Petit Caux est reconnu comme un corridor écologique, facilitant le déplacement des espèces d'une vallée à l'autre. Le passage des engins de chantier puis le bitumage du chemin vert marqueront la fin de cet espace de biodiversité. »

M. BARBIER : « D'accord, merci Madame CHAVES. On ne va pas refaire le débat parce qu'on l'a fait à la Com de Com. Monsieur LLOPEZ ? Parce que Monsieur LLOPEZ travaille sur la commission mobilité au niveau de la Communauté de Communes donc il pourra peut-être compléter ce que je vais dire. Juste vous informer parce que c'était mardi en Communauté de Communes que le budget de la Communauté de Communes qui intégrait ce chantier a été adopté avec 1 seule abstention. C'est un travail de la commission mobilité qui amène ce chemin, il y aura sûrement des choses possibles ; ce n'est pas une autoroute que l'on va fabriquer... »

Mme CHAVES : « 7 kilomètres sur 3... »

M. BARBIER : « Laissez moi répondre si vous voulez. Ensuite l'entretien n'est pas seulement fait par la CCVS, il est également fait par la Communauté de Communes Falaises du Talou. Le budget, c'est un budget sur la mobilité, ce n'est pas un budget que l'on peut mettre n'importe où. Après les communes de Saint-Rémy-Boscrocourt et d'Étalondes sont assez contentes de la réalisation future de ce... et après, pour l'artificialisation, bien entendu que je suis tout à fait d'accord que l'Etat nous impose aussi, avec la loi Climat et Résilience.

Après, j'espère que cette artificialisation elle ne va pas nous empêcher aussi de survivre, elle ne va pas nous faire mourir en tant que territoire aussi. Parce que ça c'est un autre problème mais on entend votre point de vue, Monsieur LLOPEZ vous complétez ? »

M. LLOPEZ : « Votre point de vue est aussi partagé par bon nombre d'habitants du territoire. J'ai vu qu'il y avait une pétition qui avait plus de 4 000 signatures et quand on regarde les signatures on voit qu'il y a une bonne partie qui ne vient pas du tout d'ici donc cela sera à relativiser.

Là où je vais relativiser un petit peu c'est que le président FACQUE, dans son discours, a bien précisé que les solutions alternatives étaient recherchées, tout simplement. Donc cela montre

bien qu'il a pris en compte le mouvement qui était né et qu'il va chercher avec les autres responsables à trouver d'autres alternatives, à voir après, quoi.

Moi je ne suis pas un technicien, je ne saurai le dire ; on a parlé aussi de mobilité douce. Effectivement là on parle d'écologie mais on peut parler d'écologie au niveau du transport c'est-à-dire que ce chemin là ne doit pas s'arrêter à 7 kms, il va se prolonger vers les falaises du Talou puis vers Dieppe.

Donc, dans l'idéal, ce serait de permettre à des travailleurs de venir travailler sur le secteur en vélo ou autre moyen de locomotion doux et donc de laisser tomber la voiture.

Ce sont des solutions qui restent à trouver pour réussir à rapprocher tout le monde et pour que l'on puisse ensemble trouver de bonnes solutions. »

M. BARBIER : « Madame VANDENBERGHE ? »

Mme VANDENBERGHE : « Oui, je voudrais juste rajouter comme je l'ai précisé lors du dernier conseil communautaire ; vous parlez de la Com/Com Falaises du Talou mais ils sont, je le répète, ils sont contre ce projet de bétonisation.

On m'a répondu qu'ils n'auraient pas le choix mais, pour le moment, il n'y a pas de cohérence entre le chemin entre la CCVS de Eu et les Falaises du Talou parce que eux sont contre pour le moment et pas question qu'ils bétonnent leur secteur.

Je voulais le préciser parce que je l'avais déjà dit lors de la dernière réunion de la CCVS. »

M. BARBIER : « Après on va peut-être s'arrêter... »

M. GODEMAN : « Moi je tiens quand même à rappeler, moi ce ne sera pas mon combat, ça c'est une certitude sauf qu'il ne faut pas oublier et je répète Monsieur BARBIER l'a dit, il y a la totalité des élus de la commune qui ont voté pour et il n'y a eu qu'une personne qui s'est abstenue. »

Mme VANDENBERGHE : « Cela a été présenté un peu d'une façon un peu spéciale. Franchement... »

M. GODEMAN : « Madame VANDENBERGHE, vous avez voté pour ? »

Mme VANDENBERGHE : « Oui mais alors là, je me suis abstenue la 1^{ère} fois et comment cela a été présenté la dernière fois je ne suis pas trop d'accord, mais bon c'est comme ça. Ce n'est pas un argument maintenant de dire que tout le monde a voté pour. On nous a fait signer les papiers et après... je ne suis pas d'accord... »

M. BARBIER : « C'était un projet dans le budget. »

Mme VANDENBERGHE : « De toute façon je m'étais abstenue la 1^{ère} fois. »

M. BARBIER : « D'autres questions sur d'autres sujets ? Et bien écoutez bonne soirée à tous et merci pour votre présence et votre participation. A la prochaine, je n'ai pas de date. »

Séance levée à 20h38.
